



La certification qualité a été
délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante :
Actions de formation



Livret d'Accueil 2023



IFSI – IFAS Centre Hospitalier de Martigues

Le mot de la Directrice

Pour réaliser votre projet professionnel, vous avez choisi l'un des Instituts de Formation du Centre Hospitalier de Martigues. En mon nom et en celui de l'ensemble du personnel, je vous souhaite la bienvenue.

Nos projets pédagogiques placent d'emblée l'étudiant-e ou l'élève au cœur du dispositif de formation, avec un accompagnement personnalisé, tenant compte du rythme de chacun, avec pour finalité, le développement des compétences requises pour garantir la qualité et la sécurité des soins dispensés aux usagers, quelque soit le lieu d'exercice.

Nous portons une attention toute particulière à la qualité des enseignements dispensés : l'accent est mis notamment sur les travaux dirigés, la simulation en santé et un lien fort avec les acteurs des terrains de stage.

Grace aux efforts fournis par nos apprenant-e-s et à la qualité de l'encadrement pédagogique, le taux de réussite aux examens finaux est en moyenne de 95% chaque année.

Dans ce cadre, les pratiques quotidiennes durant votre formation seront centrées sur le respect mutuel, la considération de chacun-e, le sens des responsabilités et la rigueur légitime qu'attendent tous les usagers des différentes structures de prises en charge. L'Institut est certifié QUALIOPI.

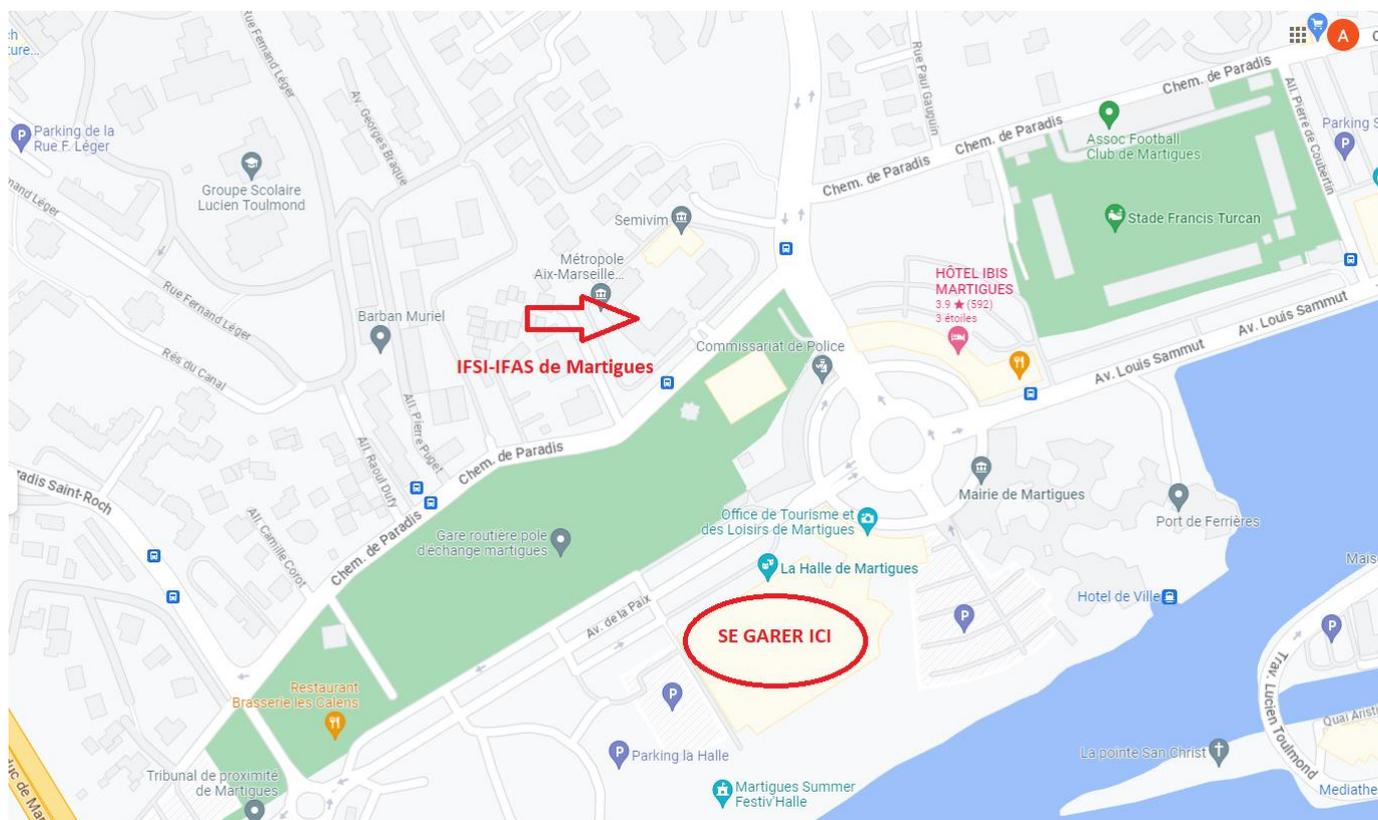
Tout sera mis en œuvre pour vous garantir des conditions d'apprentissage satisfaisantes. Je compte sur votre implication active dans la réalisation de ce projet.

Sarah FLAGEOLET
Directrice des Soins
Coordonnatrice Générale des Instituts

Sommaire

Plan d'Accès – Venir à l'IFSI/IFAS.....	1
Historique	2
Nos tutelles et partenaires	3
Nos formations	6
Nos locaux.....	9
Accueil du Public.....	11
Les aides financières.....	12
Financement des formations	19
Les Informations Pratiques.....	21
Vos cours	21
Votre accompagnement en formation	21
Vos stages.....	22
Votre CDI et votre espace multimédia	22
Les démarches administratives	24
<i>Communication</i>	24
<i>Les demandes de RDV</i>	25
<i>Vos objets perdus ou trouvés</i>	25
La vie pratique à l'Institut.....	25
<i>Les consignes de sécurité</i>	25
<i>Les parkings</i>	25
<i>Les logements</i>	25
<i>Le WIFI</i>	25
<i>La photocopieuse</i>	26
<i>Vous restaurer à l'IFSI</i>	26
<i>Vous restaurer au Centre Hospitalier de Martigues</i>	27
<i>Quelques adresses de restauration de proximité</i>	27
<i>Volet social</i>	27
<i>Votre santé</i>	28
<i>La section relative à la Vie Etudiante</i>	28
<i>Environnement</i>	29
<i>Insertion professionnelle</i>	29
<i>Vos associations</i>	29
<i>Votre référent handicap</i>	29
<i>La CVEC</i>	30
Les adresses et liens utiles	31

Plan d'Accès – Venir à l'IFSI/IFAS



POUR STATIONNER UNE FOIS SUR PLACE :

Afin de ne pas gêner les usagers d'autres parkings, l'IFSI/IFAS de Martigues vous invite à stationner votre véhicule sur le parking de la Halle de Martigues.

Ce grand emplacement est situé à moins d'une minute à pieds du bâtiment en coupant par la gare routière.

Historique



1973 : Ouverture de l'École d'Infirmier-ère et du nouvel hôpital de Martigues, avenue des Rayettes.

L'école accueille des promotions de 25 élèves infirmier-e-s.

1976 : Création d'une section pour la formation d'aides-soignant-e-s de 15 élèves.

1993 : L'école d'infirmier-ère de Martigues devient « Institut de Formation en Soins Infirmier-e-s ».

2011 : Mise en place de deux sections de cycle préparatoire au concours infirmier et au concours aide-soignant. L'Institut accueille alors des promotions de 57 étudiant-e-s infirmier-e-s et 50 élèves aide-soignant-e-s.

2023 : Acquisition de nouveaux locaux dans le Centre-Ville de Martigues, qui permettront à l'IFSI/IFAS de s'adapter facilement à l'augmentation des quotas infirmiers-es et aides-soignants-es.



Nos tutelles et partenaires

CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES :



L'IFSI/IFAS de Martigues est rattaché au Centre Hospitalier de Martigues. Le Directeur Général participe à la gouvernance de l'Institut en siégeant notamment à l'ICOGI : Instance Compétente pour les Orientations Générales de L'institut. Le CHM est aussi un partenaire de premier ordre pour nos étudiant-e-s et nos élèves, en leur offrant stages et insertion professionnelle. Par ailleurs, dans le cadre de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, le Centre Hospitalier de Martigues est membre du GHT 13 (Groupement Hospitalier de Territoire des Bouches-du-Rhône), ce qui favorise l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des patient-e-s.

LE CONSEIL REGIONAL :



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose un accompagnement financier de l'IFSI/IFAS. Ce partenaire est précieux pour mener à bien les projets de l'établissement. Il construit une véritable politique régionale de formation sanitaire et sociale en structurant, programmant ainsi qu'en finançant l'appareil de formation d'une part, et en améliorant les conditions de vie des élèves, stagiaires et étudiant-e-s, d'autre part, grâce à un dispositif global d'aides régionales et par un accompagnement de proximité.

UNIVERSITÉ :



Depuis la réforme des études en soins infirmier-e-s, le Diplôme d'Etat en soins Infirmiers fait partie d'un cursus universitaire. En avril 2011, l'IFSI a signé une convention de partenariat pour l'harmonisation des formations en Soins Infirmiers conduisant à la collation du grade de licence. Depuis, la formation conduisant au métier d'Infirmier-ère est engagée dans le processus LMD.

L'université met en œuvre un dispositif pédagogique adapté en concertation avec les IFSI visant à des enseignements de qualité pour l'ensemble des instituts garantissant l'égalité des étudiant-e-s devant la validation.

Ainsi, des cours sont donnés par des enseignants universitaires sous forme de supports DVD, les étudiant-e-s infirmier-ère-s ont accès aux centres de documentation des sites universitaires d'Aix-en-Provence et de Marseille, et à la documentation en ligne. Les étudiant-e-s ont aussi accès à la plateforme de l'Espace Numérique de Travail (ENT).

LES ENTREPRISES DE L'ETANG DE BERRE

Chaque année, l'IFSI/IFAS est plébiscité par les entreprises du pays de Martigues qui lui verse la taxe d'apprentissage, grâce à laquelle, nos étudiant-e-s et nos élèves se rendent à des conférences et participent à des voyages d'études. Elle nous permet également de financer activement la mobilité étudiante et de développer les outils comme les nouvelles technologies qui contribuent aux développements des compétences professionnelles.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ



L'IFSI/IFAS relève de l'Agence Régionale de Santé, organisme de tutelle pédagogique, qui valide les projets de formation infirmière et aide-soignante en tenant compte de l'application des textes en lien avec l'organisation des formations. Elle délivre également les agréments des terrains de stage et veille à l'application des conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux en participant au Conseil Pédagogique, Technique, et de discipline.

DREETS



Les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) sont chargées de la délivrance du Diplôme d'Etat d'Infirmier-ère et du Diplôme D'Etat d'Aide-Soignant-e et de leur enregistrement.

ETABLISSEMENTS PARTENAIRES : Centre hospitalier, cliniques, EHPAD, MAS, SSIAD, crèches, collèges, lycées, autres, etc.

Ils accueillent nos étudiant-e-s/élèves lors des périodes de formation clinique. Les maîtres de stage, les tuteurs et les professionnels de proximité, participent à la formation des étudiant-e-s et élèves. A ce jour, nous comptabilisons un peu plus de 100 établissements partenaires.

Nos formations

L'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Martigues est habilité pour les formations suivantes :

- Formation conduisant aux Diplômes d'Etat Infirmier-ère
- Formation conduisant au Diplôme d'Etat Aide-soignant-e - cursus complet et cursus partiel
- Cycles préparatoires au concours d'entrée en formation d'aide-soignant-e
- Formation continue des professionnel-elle-s de santé

LA FORMATION D'INFIRMIER-ÈRE

Accès via Parcours Sup et sur concours d'entrée pour les reconversions professionnelles.

Nombre d'étudiant-e-s par promotion : 57.

La formation est organisée en **6 semestres** au cours desquels s'alternent formation clinique (stage) et formation théorique (cours) sur une base de 35h hebdomadaires.

LA FORMATION D'AIDES-SOIGNANT-E-S – CURSUS COMPLET

Accès sur **sélection** : Les inscriptions au concours se déroulent **de février à juin** de chaque année.

Nombre d'élèves par promotion : 50.

La formation en cursus complet est organisée en **11 mois** au cours desquels s'alternent formation clinique (stage) et formation théorique (cours) sur une base de 35h hebdomadaires.

Public concerné et dispense de formation :

Diplômes	Dispenses des modules	Présence obligatoire aux modules		Spécificité	Stages obligatoires
		Modules	Nombre d'heures		
BAC Professionnel "Accompagnement, Soins et Service à la Personne"	1 - 2 - 6 - 7 - 8 - 9 et 10	3	77		10 semaines
		4	182		
		5	35		
BAC Professionnel "Services aux Personnes et aux Territoires"	1 - 2 - 6 et 7	3	77		14 semaines
		4	182		
		5	35		
		8	35		
		9	35		
		10	70		
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puériculture	5-6-8-9	1	84	Allègement	7 semaines
		2	14	Allègement	
		3	28	Allègement	
		4	70	Allègement	
		7	21		
TITRE Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles	2- 5 et 6	10	35	Allègement	17 semaines
		1	98	Allègement	
		3	77		
		4	182		
		7	21		
		8	35		
Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou Auxiliaire de vie scolaire	6 et 9	9	28	Allègement	12 semaines
		10	49	Allègement	
		1	98	Allègement	
		2	14	Allègement	
		3	77		
		4	161	Allègement	
Diplôme d'Etat d'ambulancier	5	5	35		17 semaines
		7	21		
		10	35	Allègement	
		1	147		
		2	21		
		3	35	Allègement	
		4	168	Allègement	
		6	21	Allègement	
7	21				
Diplôme d'assistant de régulation médicale	2 et 9	8	21	Allègement	17 semaines
		9	14	Allègement	
		10	49	Allègement	
		1	147		
		3	21	Allègement	
		4	161	Allègement	
Titre professionnel d'agent de service médico-social	8	5	35		17 semaines
		6	21	Allègement	
		7	21		
		8	35		
		10	35	Allègement	
		1	98	Allègement	
		2	14	Allègement	
		3	77		
4	182				
5	35				
6	35	Allègement			
7	21				
9	14	Allègement			
10	49	Allègement			

LE CYCLE PRÉPARATOIRE D'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Il est organisé dans le cadre du dispositif de gratuité du Conseil Régional.

Accès sur dossier et après commission tripartite (Pôle Emploi-Mission Locale, Conseil Régional, et Direction de l'IFAS).

La formation se déroule **de janvier à avril**.

Nombre d'apprenant-e-s par promotion : maximum de 15

Public concerné : les demandeurs d'emploi

Cette formation est organisée en présentiel d'une durée de **190 heures de formation théorique** comprenant français, biologie, mathématiques, entretien et communication, réglementation professionnelle du métier d'AS, et suivi pédagogique.

LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE

Créé en 2022, le centre de formation continue est ouvert à l'ensemble des professionnels du territoire.

Actuellement, deux formations sont proposées :

- FORMATION AUX NOUVEAUX GESTES TECHNIQUES POUR LES AIDES-SOIGNANTS
- FORMATION AU TUTORAT DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS ET DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS



Toutes nos salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs et d'ordinateurs.

Nos locaux

Anciennement implantés au sein du CH de Martigues, depuis avril 2023, les instituts ont déménagé et sont maintenant situés dans l'enceinte du bateau blanc. Ces locaux sont plus vastes et mieux adaptés aux besoins de formation. Ils se trouvent près de la gare routière et proches du centre-ville.



RDC :

Il comporte :

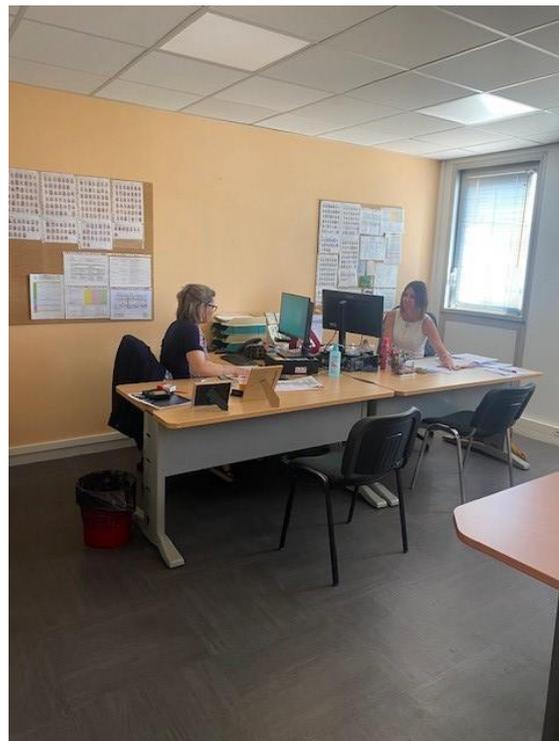
- 4 salles de Travaux Pratiques dont une équipée pour des séquences pédagogiques de simulation en santé
- 2 salles de cours
- 1 salle de TD



Étage :

Il comporte :

- Pôle administratif et pédagogique composé des bureaux de la Direction, des formatrices et des secrétariats
- 2 salles de cours
- 2 salles de TD
- 1 CDI et 2 salles informatiques
- 2 Réfectoires



Accueil

Horaires d'ouverture – Pôle Administratif

Accueil du Public, des Élèves et des Étudiants Du lundi au vendredi	09h00 – 12h00
	13h30 – 16h00

En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez adresser vos demandes au secrétariat par mail à ifsi@ch-martigues.fr ou appeler le **standard téléphonique** au **04.42.43.25.30**.

Nous répondrons dans les plus brefs délais et/ou redirigerons vos demandes à la personne concernée.



Les aides financières

Les aides individuelles à la formation de la Région SUD PACA



Afin de garantir l'accès à la qualification et à l'emploi, la Région SUD PACA accompagne les élèves et étudiant-e-s des secteurs du sanitaire et du travail social, par l'attribution d'aides individuelles régionales. Les différentes aides ont vocation à s'articuler entre elles afin de permettre de couvrir tous les besoins des élèves et étudiant-e-s du territoire régional.

Depuis 2017, la Région a déployé un **portail unique** destiné aux étudiant-e-s et élèves du secteur sanitaire et du travail social afin de leur permettre de créer une relation privilégiée avec la Région et de les accompagner tout au long de leur parcours de formation en leur fournissant un espace de suivi de leurs dossiers, un portefeuille numérique et des échanges facilités. Vous y trouverez aussi le détail des aides qui vont être détaillés ci-dessous. Se rendre à l'adresse :

→ www.aidesformation.maregionsud.fr ←

La Bourse Régionale d'études sanitaires et sociales

L'Aide Régionale d'Etude individuelle s'obtient sur critères sociaux : étudiant-e-s et élèves dont les revenus familiaux ou personnels sont reconnus insuffisants au regard de leurs charges et sous réserve de remplir les conditions d'attribution.

Elle est attribuée pour une année scolaire, renouvelable chaque année sur demande et versée mensuellement.

Le statut de bénéficiaire de la bourse régionale ouvre le droit au remboursement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante).

Pour plus d'information : le guide des aides annuels des formations sanitaires et du travail social de la Région PACA est à votre disposition à l'adresse : <https://www.maregionsud.fr/se-former/formation-sanitaire-et-sociale/les-aides-individuelles-regionales.html> ou envoyer un mail à aides.sanitaire.social@maregionsud.fr.

La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en cursus complet

Pour bénéficier de la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle, il convient de remplir trois critères cumulatifs :

- Etre demandeur-se d'emploi non-indemnisé-e par Pôle Emploi au titre de l'ARE,
- Préparer une formation aide-soignante,
- Bénéficier d'une prescription établie par un conseiller en évolution professionnelle (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP Emploi, etc.).

Pour plus d'information : se renseigner auprès du secrétariat de la filière aide-soignante

Le Fond d'Aide Régional

Ce dispositif s'adresse aux bénéficiaires de la bourse régionale d'études sanitaires et sociales ou de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle qui se trouvent confrontés à des situations de précarité économique susceptible de mettre en péril la poursuite de leur formation.

L'intervention de la Région prend la forme d'aides mobilisables dans le cadre de :

- La mobilité : participation au financement du permis de conduire,
- La santé : participation à la mutuelle,
- La qualité de vie et d'études des élèves et étudiant-e-s.

Cette aide peut être accordée, sous conditions d'éligibilité et peut aller jusqu'à 600€ par année scolaire et par bénéficiaire.

Pour plus d'information : La demande est effectuée chaque année de formation par voie électronique en se connectant au portail numérique : www.aidesformation.maregionsud.fr

Le Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante Stage à l'étranger – (PRAME)

Le PRAME vise à favoriser la mobilité des étudiant-e-s des secteurs du sanitaire et du travail social par l'octroi d'une bourse régionale pour les étudiants souhaitant accomplir un stage à l'étranger durant le cursus de formation au sein d'un établissement partenaire.

La prise en charge du stage porte sur une durée minimale de 3 semaines et peut aller jusqu'à 20 semaines. Le montant alloué à l'étudiant-e bénéficiaire s'élève à 100€ par semaine de stage dans la limite de 2000€ annuels.

Une somme complémentaire forfaitaire de 400€ peut être accordée aux étudiant-e-s en situation de handicap.

Cette allocation n'est pas cumulable avec d'autres aides à la mobilité internationale (Erasmus, etc.).

Le PRAME s'adresse aux étudiant-e-s :

- Inscrit-e-s dans une formation sanitaire au sein d'un établissement agréé,
- Dont le quotient familial n'excède pas 24 000€,
- Souhaitant effectuer un stage à l'international.

Pour plus d'information : se renseigner auprès de Mme Bénédicte EMMA ou se rendre sur le site : www.maregionsud.fr/se-former/formation-sanitaire-et-sociale/mobilité-internationale-prame-volet-sanitaire-et-social.html

Le e-Pass Jeunes



Le e-Pass Jeunes a été mis en place par la région pour faciliter l'accès à la culture.

Les étudiant-e-s, élèves et stagiaires de la formation professionnelle peuvent ainsi bénéficier d'une somme de 60€ utilisable pour l'achat de tous produits culturels (livres, places de cinéma, spectacles, etc.), de bons plans et réductions auprès de partenaires référencés ou encore d'accéder à toute une série de services permettant de découvrir les lieux et événements culturels régionaux.

La demande d'e-Pass Jeunes doit être effectuée en ligne à l'adresse : <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>. Une hotline est également disponible au 03 87 78 78 22.

Le Pass Santé Jeunes



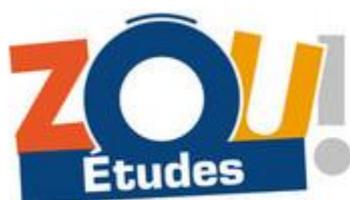
Le chéquier Pass Santé Jeunes est un dispositif permettant d'accéder de façon autonome, confidentielle et gratuite à un ensemble de prestations médicales concernant la prévention et l'accès à la contraception.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans résidant en Région SUD PACA et pouvant justifier d'un statut d'étudiant-e ou d'élève en institut sanitaire.

Le chéquier comprend divers coupons utilisables pour des consultations médicales, analyses biologiques et dispositifs contraceptifs auprès des partenaires de la Région. Ces coupons mentionnent la durée de validité et le montant pris en charge.

Plus d'information à l'adresse mail : pass-sante@info-maregionsud.fr et à la hotline téléphonique : 04 88 73 80 00.

L'aide aux transports : les carte Zou !



Carte Zou Etudes!

La carte Zou ! Etudes est un dispositif mis en place par la Région pour la prise en charge totale du trajet domicile-études à tous les apprenti-e-s, stagiaires de la formation professionnelle et élèves des filières sanitaires et sociales de moins de 26 ans, domiciliés et scolarisés en Région Sud PACA.

Cette carte peut être acquise pour 15€ par an et permet de bénéficier, outre la gratuité des trajets domicile études, de 50% de réduction sur tous les déplacements sur les réseaux TER, LER et Chemins de Fer de Provence.



Carte Zou 50-75% !

La carte Zou ! 50-75% est ouverte à tous, sans condition ni limite d'âge. Pour 30€ par an, elle permet de bénéficier de -50% sur tous vos voyages et de -75% sur votre trajet préféré.

Les formulaires de demande sont à retirer dans les gares SNCF.

Aide régionale pour financer la complémentaire santé des étudiants boursiers

Afin de permettre aux étudiant-e-s bénéficiant d'une bourse régionale d'étude de réduire le coût de leur contrat de complémentaire santé, la Région participe à hauteur de 100 euros pour l'adhésion à une mutuelle dans un de ces 3 organismes qui ont été conventionnés par la Région :

- Mutuelle des étudiants de Provence (MEP)
- La mutuelle des étudiants (LMDE)
- Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN).

Avant toute démarche auprès de la mutuelle choisie, les étudiant-e-s boursiers doivent s'assurer qu'ils ne sont pas éligibles, ni leurs parents, à la CMU-C ou à l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Plus d'information :

MEP : <https://www.mep.fr/> - Standard : 04 26 31 79 29

LMDE : <https://www.lmde.fr> – Standard : 0 811 505 633

MGEN : <https://www.mgen.fr>

Les aides du Conseil Départemental



Le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le fond d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgé-e-s pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Le fond octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés.

Plus d'information :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Jeunesse/Solidarite/Documents/FAJ_individuel.pdf

Les aides au logement de la CAF



Pour vous aider à payer votre loyer et vos charges, vous pouvez bénéficier de l'Aide personnalisée au logement (APL) ou de l'Allocation de logement à caractère social (ALS). Ces aides sont versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

L'ALS

C'est l'allocation logement à caractère social. Elle peut être versée pour une chambre en foyer ou en résidence universitaire, mais également pour un studio, un appartement, une maison en ville.

L'APL

C'est l'aide personnalisée au logement. Elle est versée directement par la CAF aux logements conventionnés. La plupart des logements sont conventionnés, notamment ceux gérés par les organismes HLM et les résidences du CROUS.

FSL

C'est le fond de solidarité pour le logement (FSL). Il propose une aide plus globale aux personnes en difficulté, sous forme de prêts ou de subventions.

Plus d'information :

<http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

Les indemnités de stage pour les étudiant-e-s infirmier-e-s

Conformément à l'arrêté du 18 mai 2017 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au au Diplôme d'Etat Infirmier-ère, les étudiant-e-s perçoivent une indemnité de stage fixée par semaine de :

Etudiant en 1 ^{ère} année	36 € par semaine
Etudiant en 2 ^{ème} année	46 € par semaine
Etudiant en 3 ^{ème} année	60 € par semaine

Ces indemnités de stage sont prises en charge par le Conseil Régional et versées par l'IFSI à l'étudiant-e infirmier-ère pour le compte de la Région.

Les indemnités de stage pour les élèves aide-soignant(e)s

La Région Sud a mis en place depuis septembre 2022, un dispositif d'indemnités de stage fixée à 26€ par semaine de 35 heures.

Ces indemnités de stage sont prises en charge par le Conseil Régional et versées par l'IFSI à l'élève aide-soignant-e pour le compte de la Région.

Les remboursements des frais kilométriques en stage

Conformément à l'arrêté du 28 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 23 mars 1992 relatif au programme des études conduisant au Diplôme d'Etat Infirmier-ère (article 2), Les frais de transport des étudiant-e-s en soins infirmiers pour se rendre sur les lieux de stage sont pris en charge lorsque ceux-ci se trouvent sur le territoire français et hors de la commune dans laquelle est situé l'IFSI, dans la même région ou dans une région limitrophe. Le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'IFSI, ou le domicile lorsque celui-ci est plus proche du lieu du stage.

Ces remboursements des frais de déplacement sont pris en charge par le Conseil Régional et versé par l'IFSI à l'étudiant infirmier pour le compte de la Région. Ce droit n'est soumis à aucune condition de statuts ou de ressources.



Financement des formations

Formation d'infirmier-ère-s et formation d'aides-soignant-e-s (CURSUS COMPLET)

Financement régional (en continuité de parcours et demandeurs d'emploi) :

Dans le cadre du plan régional de formation, le Conseil Régional attribue une dotation à l'IFSI/IFAS, afin de financer l'année de formation des étudiant-e-s et élèves à l'exception des étudiant-e-s ou élèves en formation professionnelle.

La région SUD prend donc en charge les coûts des frais de formation pour :

- Les jeunes en poursuite d'études,
- Les demandeur-se-s d'emploi indemnisé-e-s ou non dans le cadre d'un partenariat avec Pôle Emploi,
- Les bénéficiaires du RSA.

Les conditions d'éligibilité doivent être réunies avant le démarrage de la formation. La prise en charge de la formation est directement versée par la Région aux instituts de formation agréés. Les personnes prises en charge n'ont aucune démarche personnelle à effectuer.

Exclus du financement régional (salariés et formations professionnelles) :

L'étudiant-e salarié-e, en contrat d'apprentissage, ou en formation professionnelle doit s'acquitter des frais annuels, soit par son employeur, soit à sa charge.

Ce sont :

- Les personnes en situation d'emploi, les personnes en congé individuel de formation ou congé personnel de formation (CIF-CPF),
- Les personnes bénéficiant d'une formation inscrite au plan de formation.

Le coût de la formation pour les salariés peut être pris en charge par :

- L'employeur dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) ou d'un plan de formation,
- Un OPCA ou le FONGECIF dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF) ou d'un contrat de professionnalisation.

Plus d'information :

Service Public Régional d'Orientation : www.orientationsud.fr

Ministère du Travail : www.travail-emploi.gouv.fr

FONGECIF PACA : www.fongecif-paca.com

Coût de formation pour l'année 2022-2023 :

Formation d'Infirmier-ère-s	Frais de scolarité : 8500 € Frais universitaire : 170 € Frais du CVEC : 95 €
Formation d'aides-Soignant-e-s initiale	Frais de scolarité : 5600 €

**Formation d'aides-soignant-e- s
(CURSUS PARTIEL)**

Le coût de la formation est à la charge de l'élève, selon ces tarifs :

CURSUS COMPLET :

Module 1 :	1069 euros
Module 2 :	152 euros
Module 3 :	560 euros
Module 4 :	1323 euros
Module 5 :	255 euros
Module 6 :	509 euros
Module 7 :	152 euros
Module 8 :	255 euros
Module 9 :	255 euros
Module 10 :	509 euros

Accompagnements obligatoires :

Accompagnement pédagogique individualisé :	255 euros
Suivi pédagogique individualisé :	51 euros
Travaux personnels guidés :	255 euros

CURSUS PARTIELS (coût accompagnements obligatoires inclus)

BAC PRO ASSP :	2699 euros
BAC PRO SAPAT :	3718 euros
DEAP 2006 :	2392 euros
DEAP 2021 :	1630 euros
ADVF :	4123 euros
DEAES 2016 :	4022 euros
(Auxiliaire de vie sociale)	
DEAES 2021 :	3308 euros
(Auxiliaire de vie sociale)	
AMBULANCIER 2006 :	4173 euros
ASMS :	4377 euros
(Agent de service médico social)	
ARM :	4022 euros
(Assistant de régulation médicale)	

Les Informations Pratiques

Vos cours

Les cours sont assurés par des enseignant-e-s universitaires, par des intervenant-e-s extérieur-e-s professionnel-le-s de santé et par des formateur-trice-s permanent-e-s de l'IFSI/IFAS.

Le planning des cours est affiché chaque semaine, le jeudi à 14h :

- pour les étudiants en soins infirmiers : au rez-de-chaussée sur le tableau d'affichage de l'espace détente
- pour les élèves aides-soignant-e-s : au 1^{er} étage sur le tableau d'affichage dans le couloir près de la salle n° 6.

Il est également envoyé par mail à tous-tes les étudiant-e-s et élèves.

Votre accompagnement en formation

Chaque étudiant-e et/ou élève est accompagné-e dans son parcours de formation par un formateur et/ou une formatrice référent-e.

Ce suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'étudiant-e ou de l'élève, en vue d'une meilleure intégration des différents savoirs, dont en voici le détail.

Il est organisé sous forme de deux types de suivi :

Suivi pédagogique individuel	2 fois par an (obligatoire) Et sur demande par l'étudiant-e (RDV auprès du formateur/formatrice référent-e)	<u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none">- Inscrire l'étudiant-e dans un processus d'auto-questionnement et d'auto-évaluation,- Suivre la progression de l'étudiant-e, au regard du projet pédagogique défini et de son parcours personnalisé,- Faire le lien avec le dispositif de formation,- Accompagner l'étudiant-e dans la construction et l'évolution de son identité et de son projet professionnel.
-------------------------------------	---	---

Suivi pédagogique collectif	Pour chaque promotion	<u>Objectifs :</u> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser les échanges et les questionnements,- Favoriser le partage des expériences,- Se confronter à des points de vue différents,- Permettre aux étudiant-e-s de mettre du sens à l'écart entre théorie et pratique de terrain.
------------------------------------	-----------------------	--

Vos stages

C'est l'IFSI/IFAS qui répartit les affectations sur les lieux de stage de chacun des étudiant-e-s et/ou élèves. L'affectation est choisie en fonction du parcours de stage à effectuer pour répondre aux exigences des référentiels, tout en privilégiant le lieu d'habitation.

Possibilité aux étudiant-e-s d'effectuer un stage à l'étranger avec ou sans l'aide du dispositif PRAME et ERASMUS. L'étudiant-e devra rédiger un projet et le porter à la connaissance de la Directrice de l'IFSI/IFAS.

Votre CDI et votre espace multimédia

CDI / SALLE INFORMATIQUE / SALLE POLYVALENTE 1^{er} ÉTAGE



Le Centre de Documentation de l'IFSI/IFAS s'adresse aux étudiant-e-s infirmier-e-s, élèves aides-soignant-e-s, aux apprenant-e-s des cycles préparatoires, aux formateurs/formatrices et au personnel hospitalier.

Vous pouvez emprunter et photocopier des ouvrages (L'institut adhère au CFC - Centre Français d'exploitation du droit de Copie -), et utiliser les postes informatiques pour effectuer vos recherches.

Le fond documentaire est constitué de :

- 1.500 livres dont les thèmes sont en rapport avec les enseignements,
- 3 abonnements à des revues professionnelles,
- Plus de 40 vidéos traitant de la santé.

Ce fond documentaire est complété régulièrement en fonction de l'actualité professionnelle et des nouveautés.

Sa base de données est consultable sur internet : ifsi-martigues.net

La bibliothèque est un lieu de recherche et de travail, qui nécessite le respect du silence.

Ouverture au public	lundi et Mardi	mercredi	jeudi
	08h30 – 15h00	09h00 – 17h00	10h30 – 14h00
	<i>Fermeture de 12h00 à 12h30</i>		

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la documentaliste :
04.42.43.25.30 ou ifsi@ch-martigues.fr.

Vous disposez également d'un espace de travail au rez-de-chaussée, entre les salles 9 et 10.



Autres ressources documentaires :

- La Médiathèque de Martigues collabore avec l'IFSI/IFAS et peut vous proposer certains ouvrages qui complètent notre collection. Elle reçoit également les suggestions des étudiant-e-s et des formateurs/formatrices pour toute commande d'ouvrages ou de revues.
- Le site <https://www.cairn.info> propose de nombreuses revues consultables en ligne pour les étudiant-e-s et élèves.
- Le site <https://bu.univ-amu.fr> est le site de la Bibliothèque Universitaire d'Aix-Marseille. Les étudiants-e-s peuvent y consulter de nombreux articles. Pour cela, il leur est demandé le numéro inscrit sur leur carte étudiant-e.

Les démarches administratives

Communication :

- Des boîtes à lettres sont réservées à chaque promotion et permettent aux élèves, aux étudiant-e-s, aux formateurs/formatrices, et au secrétariat de communiquer.
- Une boîte à lettres est réservée au service administratif pour les courriers à destination du secrétariat.

→ Notre engagement au développement soutenable privilégie la communication par mail ou par voie d'affichage. Il est recommandé à chacun-e de consulter régulièrement sa boîte de réception mail et les vitrines d'affichage.

→ Pour tout changement d'adresse mail, merci de communiquer rapidement au secrétariat de la filière.



Les demandes de RDV :

La Directrice, la Coordinatrice Pédagogique et les formatrices reçoivent sur rendez-vous les étudiant-e-s ou élèves ayant fait une demande par mail.

En cas d'urgence, prendre contact directement auprès du secrétariat qui orientera au mieux votre demande de rendez-vous.

Vos objets perdus ou trouvés :

S'adresser au secrétariat. Un message de recherche sera rapidement diffusé avec votre accord.

La vie pratique à l'Institut

Les consignes de sécurité

Au déclenchement de l'alerte incendie, cesser immédiatement toute activité.

Puis :

- ✓ Fermer les fenêtres et prêter une attention particulière aux personnes en situation de handicap,
- ✓ Utiliser les sorties de secours en priorité,
- ✓ Garder son calme, ne pas crier,
- ✓ Ne pas prendre le temps de rassembler ses affaires personnelles,
- ✓ Ne pas courir,
- ✓ Ne jamais retourner en arrière,
- ✓ Ne pas obstruer les axes de circulations et les sorties,
- ✓ Ne jamais prendre de risques.

En cas de fumée, se baisser, l'air frais est près du sol.

Les parkings

Les étudiant-e-s et élèves ont la possibilité de stationner dans les rues adjacentes ou sur le parking de la Halle.

Pour tout renseignement complémentaire, se rapprocher de Mme Bénédicte EMMA.

Les logements

L'IFSI/IFAS ne possède pas d'internat.

Des offres de location de propriétaires sont mises à disposition des étudiant-e-s/élèves par voie d'affichage près du CDI.

Une liste remise à jour chaque année est également disponible au secrétariat.

La Mairie de Martigues met à disposition une résidence « les Cytises » de 65 studios et de 10 T1 destinés à accueillir étudiant-e-s et stagiaires sur des périodes longues ou courtes. Ces logements sont fonctionnels (salle de bain et WC individuels, espace kitchenette, meublé, ménage, connexion internet, prêt de linge etc.)

Les tarifs sont de 320 euros par mois ou 20€ la nuit.

Pour tout contact ou réservation : Point d'accueil SEMIVIM paradis Saint Roch : 04.42.80.34.00 ou 04.42.49.03.07.

La mairie de Fos Sur Mer met à disposition une résidence : Domaine de la MERIQUETTE.

Le WIFI

Vous pouvez bénéficier d'une connexion WIFI avec le code **13698-IFSI**

La photocopieuse

La photocopieuse a été financée par le Conseil Régional pour les étudiant-e-s et élèves de l'IFSI/IFAS de Martigues.

Il est demandé à chaque étudiant-e dans un souci de respect de l'environnement et de gaspillage, d'imprimer de manière raisonnée.

Un contrôle quotidien est effectué par le secrétariat et le Directeur. Les ramettes de papier sont fournies par l'IFSI/IFAS.



Vous restaurer à l'IFSI



L'espace détente est à disposition des étudiant-e-s et élèves. Réfrigérateurs, machines à café, micro-ondes, chaises et tables, vous permettent de déjeuner dans la convivialité. Cet espace est ouvert toute la journée.

Des tables mange-debout et des tables et chaises sont également à votre disposition au RDC du bâtiment.



Vous restaurer au Centre Hospitalier de Martigues



Il est possible de déjeuner au self de l'hôpital. Le self est ouvert aux étudiant-e-s et élèves. Le repas est accessible moyennant un ticket repas au tarif du Crous (prix 2022-2023 : 3,30€).

Pour commander les tickets repas, les délégué-e-s de chaque promotion doivent se référer à la procédure se trouvant dans la boîte aux lettres de chacune des promotions.

Il est également possible de se restaurer à la cafétéria du Centre Hospitalier avec sandwich, pizza, café et menu de restauration rapide.

Quelques adresses de restauration à proximité

- Commerces de proximité en centre-ville à 5 minutes à pied avec nombreuses adresses de restauration rapide.

Volet social

Une assistante sociale du service social du Centre Hospitalier de Martigues, est à votre disposition. Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 04 42 43 26 87 ou adresser un mail à social@ch-martigues.fr.

La ville de Martigues a également mis en place une permanence où vous pouvez consulter.

Coordonnées :

Hôtel de ville Avenue Louis Sammut

BP 60 101

13692 Martigues cedex

Téléphone : 04.42.44.31.56

Mail : polesocialmartigues@cias.paysdemartigues.fr

Votre santé

La médecine du travail :

Le Centre Hospitalier de Martigues met à votre disposition la médecine du travail, médecine essentiellement préventive, ayant pour objet de préserver la santé physique et mentale des salarié-e-s, des étudiant-e-s et des élèves tout au long de leur parcours professionnel.

Le médecin du travail conseille sur les mesures nécessaires afin d'éviter et/ou de diminuer tout risque professionnel.

Contact : Mme Sophie GAY-DESGRANGES, Médecin du Travail du Centre Hospitalier de Martigues en prenant RDV au 04.42.43.26.76.

En cas d'urgence médicale :

Service des Urgences du Centre Hospitalier de Martigues	7j/7 et 24h/24	3, boulevard des Rayettes 13500 Martigues	04.42.43.22.22
Maison Médicale de Garde des Rayettes	Un généraliste vous reçoit : Du lundi au vendredi - 20h à minuit Samedi - 14h à minuit et le Dimanche et jours fériés : 8h à 12h et de 14h à minuit.	3, boulevard des Rayettes 13500 Martigues	04.42.43.22.22
SOS Médecin : 04 42 49 39 49			
Pompiers : 18			
Urgences vitales /SAMU : 15			
SAMU Social : 115			
Numéro européen d'urgences : 112			
Centre de dépistage anonyme et gratuit du VIH et Centre Départemental des maladies sexuellement transmissibles : 04.42.40.42.32			

La Section Relative à la Vie Etudiante:

Ce conseil est un organe consultatif qui traite des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'Institut. Il se réunit deux fois par an.

Lors de cette réunion, les délégué-e-s de promotion exposent les problématiques et les besoins relatifs à la vie étudiante.

L'objectif de cette rencontre présidée par la Directrice de l'IFSI/IFAS, auxquelles participent des étudiant-e-s, élèves, représentant-e-s de l'équipe pédagogique et administrative, a pour objectif de favoriser le dialogue et la communication au sein de l'IFSI/IFAS, de réguler les éventuels dysfonctionnements du quotidien, de favoriser la convivialité et un climat favorable à l'épanouissement de chacun, au sein de la communauté humaine à vocation professionnelle que constitue l'IFSI.

LA CVEC

Depuis la rentrée de septembre 2018, chaque étudiant-e inscrit-e en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, doit s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de CAMPUS (CVEC).

Cette participation versée au CROUS, est en partie reversée pour financer des projets et des actions pour améliorer les conditions de vie étudiante des étudiant-e-s.

Les actions sont proposées via un « appel à projet » auquel les étudiant-e-s peuvent répondre.

Au sein de l'IFSI, Mesdames Sessia PATTE et Valérie PASSERI sont les référentes CVEC et les interlocutrices du Crous sur cette question. Vous pouvez prendre contact avec elle directement si vous souhaitez réaliser des projets !



Les adresses et liens utiles

Région SUD PACA



- Concernant les **aides** disponibles, **se référer aux pages 13 à 16**.
- Se renseigner sur les **différentes formations sanitaires et sociales** :

Guide des programmes régionaux de formation et d'apprentissage des formations sanitaires et du travail social 2018-2019 à télécharger à cette adresse :

https://www.maregionsud.fr/uploads/media/Guide_sanitaire_social-11092018.pdf

**ORIENTATION, FORMATION
LA RÉGION À VOS CÔTÉS**

Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié ? Jeune ou adulte ? Vous souhaitez vous orienter ? Bénéficiez d'une information personnalisée grâce au **Service public régional de l'orientation** :

- **0 800 600 007** : formations, métiers, démarches à engager, aides possibles... au bout du fil, des conseillers spécialisés répondent à toutes vos questions* (appel gratuit depuis un poste fixe).
- **orientationsud.fr** : un portail internet pour mieux connaître l'offre de formation en région, les métiers, des conseils pour construire son projet...

* Du lundi au jeudi 9 h-17 h et vendredi 9 h-13 h.

Avec l'appui du CARIF Espace Compétences et en partenariat avec l'Éducation nationale, Pôle emploi, les missions locales, Cap Emploi, l'APEC et les OPACIF.

0 800 600 007
Service & appel gratuits

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

maregionsud.fr
e-c

Conception-réalisation: Direction de l'Information de la Région. Photos: Fotolia

- **Le PRAME/ERASMUS (Partir en stage à l'étranger)** :

Contact IFSI : Marjorie ROUCHON et Bénédicte EMMA – 04.42.43.25.30 – ifsi@ch-martigues.fr

Contact Région : Sur <https://www.maregionsud.fr/se-former/formation-sanitaire-et-sociale/mobilite-internationale-prame-volet-sanitaire-et-social.html>

- **Carte ZOU – Transport :**

Contacts :

Infos TER : 0 800 11 40 23 (appel gratuit depuis un poste fixe) et www.ter-sncf.com/paca

Infos LER : 0 821 202 203 (0,9€/minute) ou www.info-ler.fr

Infos chemins de fer de Provence : 04.97.03.80.80

Et formulaire téléchargeable sur les sites www.ter-sncf.com et www.regionpaca.fr, puis doit être en partie rempli par le secrétariat à l'IFSI/IFAS.

- **Contacts :**

**Région SUD PACA – Direction de l'emploi de la Formation et de
l'Apprentissage**

Service Formation sanitaires et sociales

Hôtel de Région

27, place Jules Guesde

13481 Marseille Cedex 20

Social et Santé

Caisse Allocations Familiales :



CAF de Martigues	Quartier de l'Île Quai Poterne 13500 Martigues	- Rencontre avec une assistante sociale : 04.13.43.51.04 – lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h -Bénéficiaire du RSA : Prendre RDV	Accueil sur RDV 0810 25 13 10
CAF de Marignane	3, avenue du Président Kennedy 13700 Marignane	-Rencontre avec une assistante sociale : 04.86.17.91.97 – lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h. -Bénéficiaire du RSA : Prendre RDV.	
Points d'accueil CAF de Port-de-Bouc	« Maison des services au public » Avenue Charles Nédélec 13110 Port-de-Bouc		

Le Pôle Accueil social de la ville de Martigues :



Ce pôle social vous accueille si vous rencontrez des **difficultés concernant l'accès à vos droits**, l'accès au logement, la gestion budgétaire, l'accès à la santé, l'éducation, etc.

Il propose un accueil centralisé au 1^{er} étage de l'hôtel de ville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Contact : Pôle Accueil Social – Direction des affaires sociales – Hôtel de Ville – Avenue Louis Sammut – 13500 Martigues - 04.42.44.31.56

Service Observatoire et promotion de la Santé du Pays de Martigues :

Hôtel de l'agglomération (2^{ème} étage) – Rond-Point de l'Hôtel de Ville – BP 90104 – 13693 Martigues
Cedex
Secrétariat : 04.42.06.90.71

Contact :

- Mme BENOIST Martine, chargée de mission santé mentale et maladies professionnelles
- M. KPODAR et Mme GUYON, chargés de mission prévention/accès aux soins et aux droits de santé

Assistante Sociale du CROUS :



Les assistantes sociales reçoivent les étudiants dans le cadre de leurs permanences ou sur rendez-vous :
– Au Crous à Aix-en-Provence
– Dans les antennes locales du Crous (Marseille et Avignon)
– Dans les universités, les lycées ou écoles de l'académie.

Pour prendre RDV : <http://service-social.crous-aix-marseille.fr>

CONTACT :

Secrétariat du Service Social

31, avenue Jules Ferry
Les Gazelles
13100 Aix-en-Provence
service.social@crous-aix-marseille.fr

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h

Demander Mme HELENE SARNO (helene.sarno@crous-aix-marseille.fr)

Guide de l'URGENCE Sociale (SAMU) :



A télécharger en pdf : https://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=1566&id_attribute=48

Médecine préventive universitaire :

Contact :

- Les docks atrium 10.1 6^{ème} étage 10, place de la Joliette 13002 Marseille 04.91.24.34.00
- Service Universitaire des activités physiques et sportives d'Aix Marseille (SUAPS)
35, avenue Jules Ferry – 13100 Aix en Provence - 04.42.26.66.78
- SIUMPPS Aix-en-Provence : Immeuble New-Centraix 1er étage Quartier Encagnane - 2, rue le Corbusier 13090 Aix-en-Provence - Tél : 04 42 65 74 02 - Email : siumpps-aix@univ-amu.fr

Logement

Caisse Allocations Familiales



Pour faire une demande d'Allocation Pour le Logement :

www.caf.fr – Rubrique « les services en ligne » - « faire une demande de prestation »

Information : <http://www.caf.fr/actualites/2016/aide-au-logement-etudiant>
<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96327/aides-logement.html>

Service municipal du logement de Martigues

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h.

Le vendredi matin de 8h30 à 11h30 – Fermé au public le vendredi après-midi

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les demandes de RDV se font à l'accueil du service logement, soit par téléphone au 04.42.33.33, soit par courrier.

Les cytises – SEMIVIM Martigues – Location courte durée

Contact pour réservation ou renseignement : Point d'accueil semivim Paradis Saint Roch 04.42.80.34.00 ou 04.42.49.03.07.

CROUS :

<http://www.crous-aix-marseille.fr/>

Contact :

31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Standard : 04 42 16 13 13
Fax : 04 42 38 04 39
Horaires d'ouverture (du lundi au vendredi) : 09h00-16h30

Insertion professionnelle

CRIJPA : Centre Régional Information Jeunesse Provence-Alpes

Contact :

98 La Canebière
13001 Marseille
Tél : 04 91 24 33 53
Email : crijpa@crijpa.com
Site internet : www.crijpa.com



Le CRIJPA propose plusieurs services à ses usagers :

- S'informer sur tous types de questions : études, métiers, formation, stage, santé, loisirs, emploi, logement, droit, départ à l'étranger, création d'entreprise...
- Accéder à internet gratuitement.
- Participer à nos ateliers multimédias sur l'orientation en ligne (« Un avenir plus net »).
- S'inscrire sur une permanence juridique (rencontre avec un avocat-e) ou réaliser un CV et lettre de motivation.
- Rencontrer sans rendez-vous un informateur/trice. Le CRIJPA est également Maison de l'étudiant-e : service d'information continue, en rapport avec tous les domaines de la vie étudiante, ayant pour objectif de faciliter le quotidien des étudiant-e-s.
- Offres d'emploi, de job et des offres de logement de particuliers.

Les transports

-  www.pacamobilite.fr → Votre itinéraire en PACA sans voiture. PACA Mobilité est un site unique de recherche d'itinéraires multimodaux à l'échelle de toute la région mis en service par la région Provence Alpes Côte d'Azur.
-  <http://www.lepilote.com/> → Recherche d'itinéraire pour les transports en commun des Bouches-du-Rhône.
-  http://www.ulyssereseau.fr/fileadmin/Documents/guide/Guide_du_voyageur-Ulysse.pdf
→ Lignes des transports en commun du Pays de Martigues.

Navette gratuite permettant de relier les 3 quartiers de Martigues

Du Lundi au Vendredi : De 7h45 à 13h45 et de 16h30 à 19h

Le Samedi : De 9h à 12h30

Le Dimanche : De 8h à 13h

Arrêts: Hôtel de Ville (Ferrières), Médiathèque (L'Île), Lucien Degut (Jonquières).

Les jours de marchés (Jeudi et Dimanche): Ajout de l'arrêt Général Leclerc (Jonquières)

Renseignement :

Hôtel de l'Agglomération

Rond Point de l'Hôtel de Ville

BP 90104

13693 MARTIGUES cedex

Tél : 04 88 93 00 43

(Guichets ouverts de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)



IFSI/IFAS DE MARTIGUES

Bâtiments C et D
Le Bateau Blanc
Chemin de Paradis
BP 50248
13698 Martigues Cedex

04.42.43.25.30

ifsi@ch-martigues.fr